

Tout Vevey Nage

Règlement de la Traversée du Léman, de Saint Gingolph à Vevey 29 août 2026

Une course en eau libre présente des risques. Nous vous prions de prendre connaissance du règlement suivant. Les nageur·euse·s et bateaux doivent respecter ce règlement et les consignes de sécurité le jour de la course, sous peine de disqualification.

Inscriptions

- L'inscription est ouverte aux personnes ayant au minimum 18 ans révolus le jour de la manifestation (nées avant et y compris le 29 août 2008)
- La clôture des inscriptions est fixée le vendredi 14 août 2026 à 23h59.
- Le nombre de participant·e·s est limité, seuls 30 bateaux pourront prendre le départ, ce qui correspond à 60 nageur·euse·s au maximum.
- En s'inscrivant, le·la nageur·euse confirme avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les termes.
- **L'inscription est validée par le paiement en ligne, puis elle doit être finalisée avec toutes les informations relatives au bateau (numéro d'immatriculation, port d'attache, coordonnées de l'équipage, téléphone joignable en tout temps sur le bateau et fiche de sécurité). Ces informations doivent être transmises sur la plateforme d'inscription en ligne d'ici au samedi 15 août 2026 au plus tard pour pouvoir prendre le départ de la course.**
- Le·la participant·e se verra remettre le matériel de course sur présentation d'une pièce d'identité. Les horaires de remise du matériel seront transmis par l'organisation en amont de la course.

Temps limite de traversée

L'organisateur se garde le droit d'interrompre un·e nageur·euse qui ne finit pas la traversée dans un temps de maximum 4 heures.

Condition physique du nageur·euse

- Cette course est réservée aux nageur·euse·s bien entraîné·e·s.
- Avec votre inscription, vous confirmez avoir les capacités physiques, l'entraînement nécessaire et suffisamment de repos pour participer à cette course.
- Le comité de course se réserve le droit de refuser la participation d'un·e nageur·euse ou d'interrompre en tout temps la course s'il le juge nécessaire.

Equipement du nageur·euse

- Le port d'une bouée est obligatoire pour des questions de visibilité et de sécurité.
- Chaque nageur·euse doit porter la puce de chronométrage et le bonnet de bain fournis par l'organisation.

- A la fin de la course, chaque nageur·euse doit impérativement rendre la puce électronique. Une pénalité financière de CHF 50.- sera facturée si la puce électronique n'est pas rendue à la sortie de l'eau.
- Si la température de l'eau dépasse 20°C, le·la nageur·euse n'est pas autorisé·e à utiliser ou porter des accessoires qui augmentent la portance ou la vitesse, notamment les combinaisons néoprène, pour être classé. Si l'eau est à moins de 20°C, l'utilisation d'une combinaison néoprène est obligatoire.
 - La température de l'eau est mesurée le jour de la compétition 2h avant le départ, au milieu du parcours de compétition à une profondeur de 0,4 m.
 - Le résultat sera communiqué au plus tard 1h30 avant le départ par mail à l'adresse des nageur·euse·s fournie lors de l'inscription, sur le site internet ainsi que sur les réseaux sociaux.
- Dans tous les cas, les palmes, plaquettes et pull-boy sont interdits.
- Les combinaisons peuvent être utilisées si la température de l'eau dépasse 20°C, mais le·la nageur·euse n'est alors pas classé·e.

Bateau accompagnateur

- Chaque nageur·euse doit être accompagné·e par un bateau à moteur **immatriculé** organisé par ses soins (kayaks, paddles et canoës non autorisés).
- Avec votre inscription, vous confirmez que vous serez accompagnés par un bateau organisé par vos soins. L'organisation peut fournir quelques contacts pour vous aider à trouver un bateau accompagnateur, mais ne garantit pas que des bateaux soient disponibles. C'est la responsabilité des participant·e·s de trouver leur bateau (et leur équipage) et de s'assurer que le bateau répond aux exigences qui suivent.
- Chaque bateau doit être immatriculé pour naviguer sur le lac, et doit être équipé selon les normes en vigueur ([Navigation | État de Vaud \(vd.ch\)](#)), en particulier pour la sécurité (gilets de sauvetage, etc..). Chaque bateau doit également avoir à son bord une pharmacie de secours, une couverture de survie par nageur·euse qu'il accompagne, ainsi qu'une corde à lancer ou un sac de sauvetage. Le bateau doit être en mesure d'embarquer les nageur·euse·s qu'il accompagne, tout en respectant la capacité autorisée par son permis de navigation.
- Deux nageur·euse·s peuvent avoir un bateau commun, sous réserve de nager côte à côte durant toute la traversée. Il est impératif que les deux nageur·euse·s restent ensemble et s'attendent afin qu'ils soient en tout temps sous le contrôle de leur bateau. Le plus rapide doit s'adapter au rythme du plus lent durant toute la traversée. Si l'un·e des nageur·euse·s doit être secouru·e ou abandonne la course, l'autre doit interrompre la traversée si l'organisation le juge nécessaire, notamment pour des raisons de sécurité.
- Chaque équipage doit être composé d'au moins deux personnes : un·e pilote et un·e accompagnateur·trice majeur·e. Dans un bateau accompagnant 2 nageur·euses, la présence d'un·e accompagnateur·trice majeur·e supplémentaire sur le bateau est fortement recommandée.
- Chaque bateau doit avoir à son bord un téléphone entièrement chargé, joignable à tout moment durant la course, et **dont le numéro est annoncé à l'organisation d'ici au samedi 15 août 2026 au plus tard.**
- **Les coordonnées de tous les accompagnant·e·s (nom, prénom, téléphone) doivent également être transmises à l'organisation d'ici au samedi 15 août 2026 au plus tard.**

- Chaque bateau doit porter les panneaux numérotés fournis par l'organisation, ils doivent être visibles des deux côtés du bateau. Une pénalité financière de CHF 50.- sera facturée s'ils ne sont pas rendus à la sortie de l'eau.
- Les accompagnateur·trice·s présent·e·s sur le bateau doivent prévoir des équipements en adéquation avec les conditions météorologiques du jour (ciré, chapeau, crème solaire, etc..).

Conditions d'annulation

- L'organisation se réserve le droit d'annuler, retarder, modifier ou interrompre la manifestation à tout moment pour des raisons de sécurité ou de météo. Dans ces cas-là, la finance d'inscription n'est pas remboursée.
- Si le·la participant·e ne retire pas son matériel dans le temps imparti, ne prend pas part à la course, ne termine pas le parcours ou est disqualifié·e, aucun remboursement ou dédommagement ne peut être perçu.
- En cas de météo incertaine, un point concernant les prévisions et une éventuelle annulation sera communiqué le jour de la course durant la matinée à l'adresse mail fournie lors de l'inscription, sur le site internet ainsi que les réseaux sociaux. En règle générale, une annulation, un décalage ou une modification de la course est annoncée le jour même de la course, à moins qu'il n'y ait des conditions extrêmes qui permettent de se prononcer la veille.

Responsabilités

- Chaque personne vient et participe sous sa propre responsabilité, il·elle doit donc être assuré·e en conséquence (responsabilité civile et accident).
- Chaque propriétaire de bateau doit être assuré et navigue sous sa propre responsabilité.
- L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, de dommage ou de vol, ainsi qu'en cas de non-respect du présent règlement.
- En s'inscrivant et en participant, chaque concurrent·e renonce à toute prétention en responsabilité ou autre contre le club organisateur, les membres du comité de la manifestation, les personnes participant à l'organisation et les bénévoles.
- La sécurité des affaires personnelles des participant·e·s dans les vestiaires ou sur le lieu de la manifestation est de la responsabilité des participant·e·s. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, de dommage ou de vol d'effets personnels.

Données personnelles

- Par son inscription, chaque participant·e consent à la publication de son image, de son nom, de son prénom, de son année de naissance, de son club dans les listes de départ ainsi que de son temps de parcours dans les listes de résultats de la manifestation. Ce consentement est valable pour la publication sur Internet aussi bien que dans des médias imprimés, à la télévision, en vue de l'affichage des listes ou des annonces faites par les speakers. Les photos et films réalisés en lien avec la manifestation peuvent être utilisés à la télévision, sur internet, sur les réseaux sociaux, dans nos communications publicitaires et celles de nos sponsors, dans des magazines ou des livres sans donner droit à indemnisation.

- Aucune donnée saisie lors de l'inscription n'est transmise par l'organisateur à des tiers non autorisés.